

## Baromètre d'accueil du jeune enfant 2015

*Afin de suivre l'évolution de la qualité de service rendu aux familles en matière d'accueil du jeune enfant, la Caisse nationale d'Allocations familiales (Cnaf) a mis en place, depuis 2011, un baromètre de la petite enfance. Ce baromètre constitue un outil de mesure régulier de la façon dont se déroule, pour les parents de jeunes enfants et les établissements d'accueil collectif, la rentrée de septembre.*

*En 2015, plus de cinq familles sur six ont recours au mode d'accueil qu'elles souhaitaient initialement. Leur satisfaction quant à la solution qu'elles utilisent reste globalement élevée mais fluctue selon que le mode d'accueil visé ait finalement été obtenu ou non.*

*La quatrième vague de l'enquête barométrique sur l'accueil du jeune enfant a été conduite en septembre 2015, deux années après la précédente datant de 2013. Elle s'adresse aux parents de très jeunes enfants (âgés entre 6 mois et un 1 an) afin d'appréhender leur situation, leurs pratiques, leurs attentes et leur niveau de satisfaction vis-à-vis de l'accueil de leur enfant.*



Dans la continuité des vagues d'enquête précédentes, le souhait de recourir à un mode d'accueil externe à la famille est exprimé par près de la moitié des familles (encadré 1). Leurs préférences s'avèrent, pour autant, assez hétérogènes : 26 % déclarent souhaiter s'occuper elles-mêmes de leur enfant, 25 % désirent le confier à une crèche et 20 % à un assistant-e maternel-le. 28 % ne privilégient aucun mode d'accueil en particulier, en légère hausse par rapport aux dernières années.

### Près de la moitié des familles expriment le souhait d'un mode d'accueil externe à la famille

L'activité (ou la non-activité) d'au moins l'un des parents influe toujours sur les modes d'accueil souhaités. 42 % des familles dans lesquelles au moins un parent n'exerce pas d'activité professionnelle désiraient garder elles-mêmes leur enfant, contre seulement 4 % des familles où les parents travaillent.

Le lieu de résidence est un autre élément impactant. Le souhait d'utiliser la crèche se fait plus fréquent à mesure que la taille de commune augmente : dans les communes de 50 000 habitants, 35 % des familles visent la crèche tandis qu'elles

sont 17 % (soit deux fois moins nombreuses) dans les communes de moins de 2 000 habitants. Les préférences des familles s'ajustent, dans une certaine mesure, à la réalité de l'offre proposée sur leur territoire.

Cela étant, l'inclination des familles pour un mode d'accueil plutôt qu'un autre est amenée à fluctuer selon l'âge de l'enfant. Si entre 6 et 12 mois, les avis sont très partagés, entre 0 et 6 mois, une large majorité des familles – 76 % – estiment que le mode d'accueil le plus adapté à leur enfant est la garde par l'un des parents. Passés la première année de l'enfant, *a contrario*, moins de 20 % des familles jugent que garder elles-mêmes leur enfant est la solution d'accueil la plus adaptée ; elles se prononcent pour environ la moitié d'entre elles en faveur de la crèche et pour environ un quart en faveur de l'assistant-e maternel-le (graphique 1).

Lorsque l'enfant naît, 69 % des familles ont déjà une solution d'accueil pour leur enfant. En revanche, 31 % des familles sont encore dans l'incertitude. Cette situation est liée, pour 55 % des familles, à l'attente d'une réponse positive concernant le mode d'accueil demandé et pour 45 % au fait qu'elles s'interrogent sur le mode d'accueil qui leur conviendrait le mieux.



### La garde par les parents est la plus fréquente

Six à douze mois après la naissance de leur enfant, 52 % des familles se chargent elles-mêmes de le garder alors que 48 % le confient à un proche (famille, amis) ou à un mode d'accueil (collectif ou individuel). Dans le détail, 28 % des familles recourent à une assistant-e maternel-le et 16 % à une crèche. La garde à domicile n'est utilisée que par une minorité de familles (2 %). Le recours à plusieurs modes d'accueil demeure peu fréquent : il concerne seulement 6 % des familles (graphique 2). Globalement, ces résultats ont peu évolué depuis la mise en œuvre du baromètre.

### L'adéquation des recours avec les souhaits encore à optimiser notamment pour l'accueil collectif

En confrontant les souhaits initiaux des familles aux solutions auxquelles elles ont recours, il apparaît que 86 % des familles utilisent le mode d'accueil qu'elles désiraient.

Ce taux d'adéquation est soumis à des variations notables selon le mode d'accueil préalablement souhaité par les familles. La quasi-totalité (99 %) des familles souhaitant garder leur enfant ont pu le faire. L'adéquation entre solution souhaitée et solution trouvée est en revanche plus faible chez les familles qui voulaient une solution d'accueil extérieure à la famille : 68 % d'entre elles ont pu accéder à la solution qui avait leur préférence (graphique 3).

La crèche reste une solution moins « accessible » que les autres puisque parmi les familles qui espéraient y recourir, 50 % n'ont pas pu obtenir de place. En comparaison, les tensions sont moindres concernant

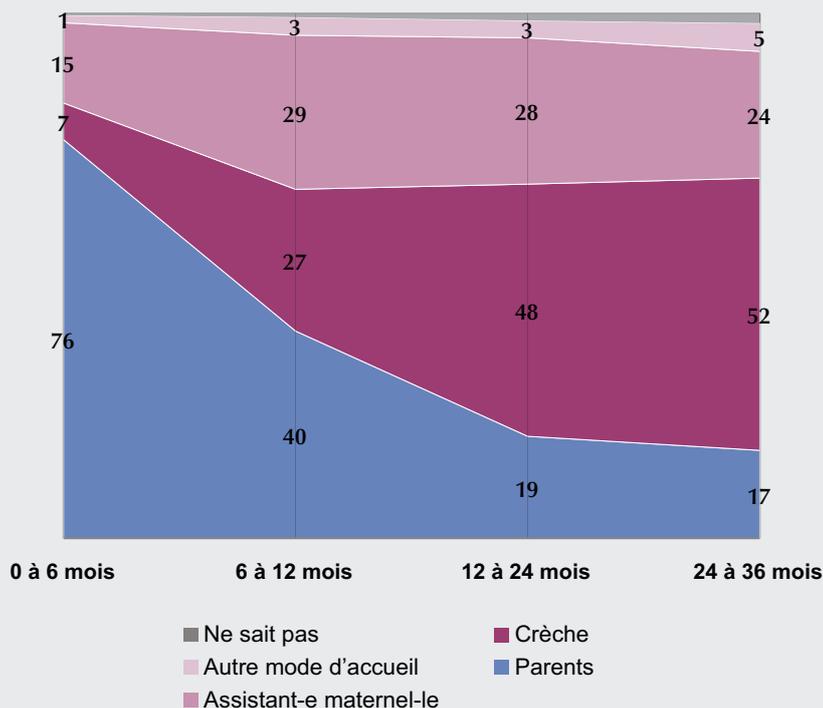
### L'enquête auprès des parents

L'enquête auprès des familles a été conduite auprès de 1 200 familles représentatives de celles ayant des enfants âgés de 6 mois à 1 an entre le 16 et le 24 septembre 2015, durant environ 10 minutes par téléphone par le cabinet TMO. Les questions posées aux familles portaient sur le mode d'accueil souhaité à la naissance de leur enfant, le mode d'accueil obtenu et ses modalités de recours, leurs démarches d'information et d'inscription ainsi que leur satisfaction.

l'accueil par une assistant-e maternel-le : 83 % des familles qui souhaitaient ce mode d'accueil ont finalement pu l'obtenir.

L'adéquation entre offre et besoins d'accueil peut aussi s'appréhender à travers la satisfaction des familles quant à la solution d'accueil qu'elles utilisent actuellement (que cette solution soit ou non celle qu'elles recherchaient préalablement). Sur cet aspect, les opinions émises sont très positives : 93 % des familles se déclarent satisfaites du mode d'accueil utilisé actuellement et 84 % tout à fait satisfaites.

Graphique 1 - Modes d'accueil le plus adapté à l'enfant selon son âge (en %)



Ce haut niveau de satisfaction, qui s'exprimait également lors des années antérieures, demande à être nuancé car il peut être délicat, pour un parent, de se déclarer insatisfait du mode d'accueil auquel son enfant est confié. Cette précaution prise, il ressort que la forte satisfaction des familles est transversale aux principaux modes d'accueil utilisés, exceptée la garde par un autre membre de la famille, qui génère 80 % de satisfaits et 20 % d'insatisfaits. Sans doute faut-il y voir le fait que cette solution d'accueil est peut-être un peu plus choisie « par défaut ». C'est du côté des familles n'ayant pu accéder à la solution d'accueil qui avait leur préférence que la satisfaction est plus faible : 64 % d'entre elles se déclarent malgré tout très satisfaites, soit 20 points de moins qu'au global. À un degré moindre, les familles monoparentales sont moins satisfaites que la moyenne puisque 73 % se déclarent très satisfaites, soit 11 points de moins qu'au global.

### Un mode d'accueil payant utilisé en moyenne quatre jours par semaine

L'enquête de 2015 a cherché à mieux connaître les formes de recours aux modes d'accueil externes à la famille (crèche,

Source : TMO - enquête baromètre petite enfance, septembre 2015.  
 Note de lecture : lorsque l'enfant est âgé de 0 à 6 mois, 76 % des familles estiment que le mode d'accueil le plus adapté à leur enfant est la garde par un des parents, 7 % considèrent que c'est la crèche, 15 % que c'est l'assistant-e maternel-le, 1 % un autre mode d'accueil.

assistant-e maternel-le, halte-garderie, garde à domicile). En moyenne, ces modes d'accueil sont utilisés quatre jours par semaine. La part des familles y recourant cinq jours par semaine s'établit à 36 %, celle des familles confiant leur enfant quatre jours par semaine à 34 %. Les besoins d'accueil sur un nombre réduit de jours (un à deux) ou sur un nombre élevé (six) concernent une minorité de familles (respectivement 9 % et 1 %).

En raisonnant en heures, les familles ont recours à leur mode d'accueil durant en moyenne 33 heures par semaine. 19 % l'utilisent entre 20 et 29 heures par semaine, 28 % entre 30 et 39 heures et 29 % entre 40 et 49 heures. Les utilisations courtes (moins de 20 heures) ou longues (50 heures et plus) sont moins répandues : elles sont le fait de respectivement 12 % et 9 % des familles. La durée de recours au mode d'accueil est, en moyenne, très comparable entre les familles utilisant la crèche et celles faisant appel à une assistant-e maternel-le, cependant les temps d'accueil étendus (cinq jours et plus ou 50 heures et plus) sont un peu plus fréquents en crèche.

De manière générale, 62 % des familles font usage de leur mode d'accueil sur la plage horaire 8 heures/18 heures : 49 % n'ont recours qu'à cette plage et 13 % n'en « sortent » qu'occasionnellement. À l'opposé, 38 % des familles utilisent régulièrement leur mode d'accueil avant 8 heures et/ou après 18 heures. Sur ce point, les pratiques diffèrent entre familles recourant à l'assistant-e maternel-le et celles recourant à la crèche : parmi les premières, 46 % confient souvent leur enfant avant 8 heures et/ou après 18 heures contre 28 % pour les secondes.

Le temps de trajet pour déposer son enfant à son mode d'accueil frôle en moyenne les 10 minutes. 60 % des familles sont en dessous de ce seuil moyen et 35 % mettent même moins de 5 minutes. En revanche, 9 % des familles accomplissent un trajet de 20 minutes et plus pour se rendre sur le lieu d'accueil de leur enfant.

Les urbains, qui sont aussi plus utilisateurs de la crèche, déclarent un temps de trajet moyen un peu plus long que les ruraux, qui sont eux plus utilisateurs de l'assistant-e maternel-le (12 minutes contre 8,5 minutes).

### Les deux tiers des familles accomplissent les demandes pour obtenir un mode d'accueil pendant la grossesse

Au sein des familles interrogées, 57 % disent avoir effectué des démarches pour inscrire leur enfant dans un mode d'accueil. Les familles ayant entrepris ces démarches les ont accomplies pour 66 % d'entre elles durant la grossesse et pour 34 % après la naissance de l'enfant. La proportion de familles engageant des démarches très précocement, avant le quatrième mois de grossesse, s'établit à hauteur de 23 %.

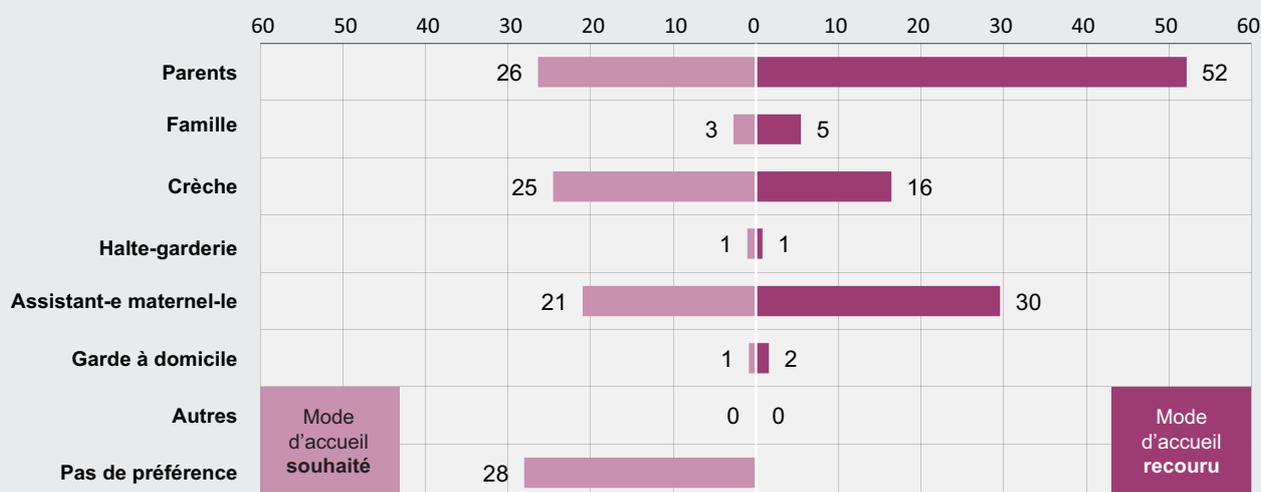
Les familles cherchant à obtenir une place d'accueil pour leur enfant l'inscrivent en majorité (70 %) dans un seul organisme ou structure. Pour 44 % de ces familles, c'est une inscription directement auprès des structures d'accueil qui est effectuée, pour 43 %, l'inscription se fait auprès de l'assistant-e maternel-le et pour 30 % auprès de la mairie.

Suite à leur-s demande-s, 28 % des familles ont effectué des relances. Ce résultat semble lié à la réactivité dans la réponse apportée aux familles : ainsi dans 43 % des cas, la réponse est donnée moins d'un mois après l'inscription. La part des familles obtenant une réponse tardive, six mois et plus après l'inscription, s'élève à 19 %, celle des familles restant sans réponse à 11 %. À quelques points près, ces pourcentages ont peu évolué au regard de l'enquête de 2013.

### Quatre familles sur dix connaissent des sites Internet informant sur les modes d'accueil

La part des familles ayant recherché des informations sur l'accueil de leur enfant auprès de divers organismes ou de leur entourage se monte à 72 %, résultat en augmentation par rapport aux enquêtes précédentes.

Graphique 2 - Mode d'accueil souhaité et recouru lors de la rentrée 2015 (en %)



Source : TMO, enquête baromètre petite enfance, septembre 2015.

**Graphique 3 - Estimation du niveau d'adéquation entre le mode d'accueil souhaité et recouru à la rentrée 2015 (en %)**



Source : TMO, enquête baromètre petite enfance, septembre 2015.

Les démarches directes auprès des modes d'accueil sont les plus fréquentes : 33 % des familles les ont contactés. L'entourage familial ou amical est mobilisé dans des proportions quasi-similaires (par 32 % des familles).

Les informations délivrées par les organismes consultés donnent satisfaction puisque 86 % des familles les jugent satisfaisantes, dont 59 % « tout à fait » satisfaisantes.

Par ailleurs, 38 % des familles disent connaître des sites Internet informant sur les modes d'accueil. Le site *caf.fr* est toujours, et assez nettement, le plus cité (60 % des familles en capacité de citer au moins un site Internet). Seuls deux autres sites sont évoqués par plus de 10 % de ces familles : le site « *pajemploi.urssaf.fr* » (21 %) et le site de la commune de résidence (12 %).

Sur l'ensemble des familles, 34 % connaissent le site « *mon-enfant.fr* » (elles étaient 25 % en 2011) et 23 % l'ont consulté au moins une fois (15 % en 2011).

### En 2015, la Préparee remplace le CLCA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Préparee) remplace le complément de libre choix d'activité (CLCA). Sur la base des familles dont l'enfant est né après le 1<sup>er</sup> janvier, 29 % déclarent connaître les conditions de cette prestation, 27 % en ont seulement entendu parler et 44 % ne la connaissent pas du tout. Parmi les familles qui bénéficient de la Préparee ou envisagent d'en bénéficier, plus des trois quarts (78 %) n'ont pas l'intention de partager le congé parental entre conjoints pour garder leur enfant.

**Arnaud Crepin** ■

TMO régions

**Danielle Boyer** ■

Cnaf - DSER

### ■ Pour en savoir plus

- Boyer D., Crepin A., Guillaudeau V., Pelamourgues B., 2013, Baromètre d'accueil du jeune enfant 2013 : un niveau de satisfaction élevé et une demande directement auprès des modes d'accueil qui reste privilégiée, *l'e-ssentiel*, n° 140.
- Boyer D., Crepin A., Guillaudeau V., Pelamourgues B., 2012, Baromètre d'accueil du jeune enfant 2012, *l'e-ssentiel*, n° 129.
- Chauffaut D., Crepin A., Guillaudeau V., 2012, Baromètre de l'accueil du jeune enfant : une situation globalement satisfaisante, des marges de progrès, *l'e-ssentiel*, n° 118.
- Observatoire national de la petite enfance, 2013, L'accueil du jeune enfant en 2012, données statistiques.

**Directeur de la publication**  
*Daniel Lenoir*  
**Directeur de la publication délégué**  
*Bernard Tapie*  
**Rédactrice en chef**  
*Lucienne Hontarrede*  
**Maquettiste**  
*Ysabelle Michelet*  
  
**Contact :** *lucienne.hontarrede@cnaf.fr*  
  
**Cnaf - 32 avenue de la Sibelle**  
**75685 Paris Cedex 14**  
**Tél. : 01 45 65 52 52**  
**N° ISSN : 1638 - 1769**